

Délibération n° 79-9  
portant réduction de l'annuité 1978 relative  
aux échanges-standard des compteurs d'eau du Calvados

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence,

- Vu la réclamation présentée par la ville de Falaise et le courrier adressé par la Préfecture ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le Directeur de l'Agence est autorisé à régler le contentieux des opérations d'échanges-standard dans le département du Calvados dans le sens souhaité par celui-ci.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER